



TARIFS MENSUELS 2024/2025
Sur 10 mois

5

Ecole-Collège-Lycée Notre-Dame 2, rue de Metz 57245 PELTRE

EXTERNES	Primaire collège	Lycée		BTS SP3S	BTS TOURISME	BTS NRC
Contribution des familles par mois sur 10 mois	87.15 € + (6 ^{ème} +4 ^{ème} 5 euros au titre du cycle de piscine)	92.25 € + (premières + terminales 5 euros au titre du cycle de piscine)		124.50 €	124.50 € + 400 € pour l'année (1)	124.50 €

DEMI-PENSION (scolarité comprise) par mois sur 10 mois	Primaire collège	Lycée		BTS SP3S	BTS TOURISME	BTS NRC
3 repas/semaine	181.65 €	185.85 €	<i>Vente de tickets de cantine à l'unité 9.45 €</i>			
4 repas/semaine	212.80 €	218.15 €				
5 repas/semaine	246.95 €	253.40 €				

INTERNAT (scolarité comprise) Par mois sur 10 mois	Primaire collège	Lycée		BTS SP3S	BTS TOURISME	BTS NRC
Internes	535.15 €	541.60 €				
			1 ^{ère} année	497.15 €	497.15 € + 400 € à l'année(1)	497.15 €
			2 ^{ème} année	541.00 €	541.00 €	541.00 €

POUR TOUS (à l'année et remboursé sur la facture annuelle sur 10 mois)	Primaire collège	Lycée		BTS SP3S	BTS TOURISME	BTS NRC
Arrhes à l'inscription ou à la réinscription Externat/demi- pension	100 €	100 €		200 €	200 €	200 €
Internat	200 €	200 €		200 €	200 €	200 €

Etude Tarif mensuel	51.80 €	51.80 €					
Etude + périscolaire mercre. et vendredis (Primaire) Tarif mensuel	103.60 €						
Frais de dossiers annuels (nouveaux élèves)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Tickets repas occasionnels	9.45 €	9.45 €	9.45 €	9.45 €	9.45 €	9.45 €	9.45 €

(1) PROVISION POUR VISITE D'ENTREPRISE, PEDAGOGIQUE, CONFERENCE, VOYAGE D'ETUDE POUR BTS TOURISME 1^{er} ANNEE

Tous les versements concernant la scolarité des élèves sont à libeller à l'ordre de : A.E.C.L. Notre-Dame (Association Ecole-Collège-Lycée Notre-Dame) et à adresser au Service comptable. **Ces tarifs tiennent compte des périodes de stages et voyages scolaires.**

- Pour le collège b. Pour le lycée et l'enseignement supérieur :

La contribution familiale s'effectue **dès réception de la facture**. Il est cependant possible de régler ce montant par prélèvement automatique mensuel. Le règlement de l'Internat et demi-pension seront faits par prélèvement automatique le 10 du mois de septembre à juin

La contribution des familles ainsi que la demi-pension ou l'internat s'effectue par prélèvement automatique mensuel le 10 du mois de septembre à juin.

- **Changement de régime**

Demi-pensionnaire à externe en fin de trimestre : demande à faire par courrier, un mois avant la fin du trimestre en cours. **Le choix est fait pour le trimestre.**

Internat : demande à faire par courrier, un mois avant la fin du trimestre en cours. **Le choix est fait pour le trimestre.**

Les frais de demi-pension ou d'internat non soldés le 30 du mois suivant entraîneront le régime d'externat pour l'élève concerné

DÉDUCTION POUR ABSENCE EN 1/2 PENSION ET INTERNAT En cas d'absence égale ou supérieure à 15 jours consécutifs, une réduction sur la part alimentaire est accordée à la demande écrite des parents munis d'un certificat médical, adressée à l'Economat, avec mention des dates d'absences. La déduction sera effectuée sur le montant du trimestre suivant.

En jaune : tarifs annuels